

Commune de Saint Germain-du-Bois

Séance du mardi 26 mai 2020 à 20 h 30

Sont présents : Annick BONIN, Christian BOSCH, Rémi BOURGUIGNON, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Florent CHAUX, Christiane ESTELA, Sylvie GAY, Blandine GROS, Catherine HUSSON, Pascale LAURAIN, Françoise MARIZY, Catherine MARTIN, Gaëtan MOISSON, Pascal PAGET, Francis PILETTE, Nadine ROBELIN, Aurélie SERVAN, Jean-Claude VIEUX

Mme le Maire ouvre la séance, précisant que compte-tenu de la situation sanitaire exceptionnelle, la réunion du Conseil Municipal se déroule à la salle des fêtes, en présence d'un public restreint.

Une minute de silence est observée en hommage à M. André EUVRARD, décédé le 17 mai. Ancien premier adjoint au Maire, il a été membre actif de nombreuses associations de notre commune, membre du CCAS et de l'Entraide San-Germinoise.

QUESTIONS A TRAITER

- **Installation du Conseil Municipal :**

Mme le Maire procède à l'appel nominatif des conseillers nouvellement élus, avant de donner lecture des résultats du scrutin du 15 mars 2020 :

- Bureau 11 :
699 inscrits, 288 votants
27 bulletins nuls, 17 bulletins blancs
244 suffrages exprimés
Taux de participation : 41.20 %
100 % pour la liste « *A vos côtés pour Saint Germain* »
- Bureau 12 :
751 inscrits, 306 votants
35 bulletins nuls, 11 bulletins blancs
260 suffrages exprimés
Taux de participation : 40.75 %
100 % pour la liste « *A vos côtés pour Saint Germain* »
- Résultat global :
1 450 inscrits, 594 votants
62 bulletins nuls, 28 blancs
504 suffrages exprimés
Taux de participation : 40.97 %
100 % pour la liste « *A vos côtés pour Saint Germain* »

Mme Nadine ROBELIN déclare les 19 conseillers municipaux élus à l'issue du scrutin du 15 mars 2020 installés dans leur fonction.

Elle laisse ensuite la parole à M. Jean-Paul CAVARD, doyen du Conseil Municipal, pour procéder à l'élection du Maire.

- **Désignation d'un secrétaire de séance :**

M. Jean-Paul CAVARD propose de désigner Mme Pascale LAURAIN secrétaire de séance.

- **Election du Maire :**

M. Jean-Paul CAVARD rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. Jean-Paul CAVARD constate que le quorum exigé des conseillers est atteint, si bien qu'il n'est pas nécessaire de procéder à l'appel nominatif des conseillers.

Il demande la présence de deux assesseurs pour procéder à l'élection. Il propose pour cela MM. Florent CHAUX et Gaëtan MOISSON.

M. Jean-Paul CAVARD demande s'il y a des candidats à la fonction de maire. Mme Nadine ROBELIN se déclare candidate à sa succession.

Le résultat de l'élection du Maire est le suivant :

- Nombre de votants : 19
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 18
- 18 voix pour Mme Nadine ROBELIN

Mme Nadine ROBELIN est proclamée Maire et immédiatement installée dans ses fonctions.

Mme le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et indique qu'elle jouera le rôle d'animatrice que celui-ci lui a confié, dans l'objectif d'être fidèle aux engagements de la campagne électorale. A ses yeux, le véritable « patron » de la commune, ce n'est pas le Maire mais bien le Conseil Municipal, même si, en terme de responsabilités, tout repose sur le Maire.

- **Détermination du nombre d'adjoints :**

En application des articles L.2221-1 et L.2122-2 du CGCT, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints au Maire, sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 5 adjoints pour Saint Germain-du-Bois.

Mme le Maire propose la création de cinq postes d'adjoints et invite le Conseil municipal à délibérer sur cette proposition par vote à main levée.

Le vote à main levée permet de déterminer le nombre d'adjoints : **à l'unanimité, cinq postes d'adjoints au Maire sont créés.**

- **Election des adjoints :**

Mme le Maire indique que les adjoints sont désormais élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité, parmi les membres du Conseil municipal.

Mme le Maire présente la liste suivante :

- **1^{er} adjoint : M. Jean-Claude VIEUX**
- **2^{ème} adjoint : Mme Françoise MARIZY**
- **3^{ème} adjoint : M. Patrice CALVEZ**
- **4^{ème} adjoint : Mme Aurélie SERVAN**
- **5^{ème} adjoint : M. Gaëtan MOISSON**

- Nombre de votants : 19
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Liste proposée par Mme Nadine ROBELIN : 19 voix

Sont proclamés adjoints, et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Nadine ROBELIN.

- **Proclamation du tableau officiel :**

Mme le Maire proclame le tableau officiel :

- Mme Nadine ROBELIN, maire
- M. Jean-Claude VIEUX, 1^{er} adjoint
- Mme Françoise MARIZY, 2^{ème} adjointe
- M. Patrice CALVEZ, 3^{ème} adjoint
- Mme Aurélie SERVAN, 4^{ème} adjointe
- M. Gaëtan MOISSON, 5^{ème} adjoint
- M. Jean-Paul CAVARD, conseiller municipal
- Mme Christiane ESTELA, conseillère municipale
- M. Christian BOSCH, conseiller municipal
- M. Francis PILETTE, conseiller municipal
- Mme Catherine MARTIN, conseillère municipale
- Mme Catherine HUSSON, conseillère municipal
- Mme Annick BONIN, conseillère municipale
- M. Pascal PAGET, conseiller municipal
- Mme Sylvie GAY, conseillère municipale
- Mme Blandine GROS, conseillère municipale
- M. Rémi BOURGUIGNON, conseiller municipal
- Mme Pascale LAURAIN, conseillère municipale
- M. Florent CHAUX, conseiller municipal

Mme le Maire donne lecture de la Charte de l'élu local.

Elle précise ensuite les délégations de chacun des adjoints :

- M. Jean-Claude VIEUX : Urbanisme, Bâtiments, Voirie, Réseaux, Cimetière
- Mme Françoise MARIZY : Culture, Ecoles, Cantine, Jeunesse, Conseil Jeunes, Environnement, Embellissement, Fleurissement
- M. Patrice CALVEZ : Finances, Communication, Site internet, Bulletin municipal et réseaux sociaux
- Mme Aurélie SERVAN : Tourisme, Marchés, Foire
- M. Gaëtan MOISSON : Sports, Vie associative, Vie économique

- **Indemnités de fonction des adjoints :**

Il appartient au Conseil municipal de fixer le montant de l'indemnité allouée aux adjoints au Maire. Il est proposé au Conseil Municipal de mettre en œuvre le barème s'appliquant aux communes appartenant à la strate démographique de Saint Germain-du-Bois pour une enveloppe totale de 4 adjoints, qui sera répartie à parts égales entre les 5 adjoints.

L'indemnité de fonction des adjoints au Maire est validée à l'unanimité.

- **Délégations au Maire :**

Dans le but de faciliter l'administration communale et d'accélérer les procédures, le Conseil municipal peut déléguer une partie de ses attributions au Maire. Mme le Maire énonce la proposition énumérant limitativement les matières pouvant être déléguées.

La proposition de délégations au Maire est acceptée à l'unanimité.

- **Désignation dans les diverses structures intercommunales et instances diverses, représentation de la commune :**

- **CCAS** : Annick BONIN, Jean-Paul CAVARD, Sylvie GAY, Blandine GROS, Catherine MARTIN
- **CCBR 71** : les représentants de Saint Germain-du-Bois ont été élus le 15 mars, à savoir :
 - Nadine ROBELIN,
 - Jean-Claude VIEUX,

- Aurélie SERVAN
 - Jean-Paul CAVARD,
 - Christiane ESTELA,
 - Florent CHAUX,
 - Suppléants : Françoise MARIZY et Gaëtan MOISSON
- **SI des eaux de la Seillette** : Jean-Claude VIEUX, Florent CHAUX
 - **SYDESL** : Jean-Claude VIEUX, Rémi BOURGUIGNON - suppléant : Francis PILETTE
 - **Maison de Retraite** : Nadine ROBELIN (de droit), Françoise MARIZY, Catherine Martin
 - **CNAS** : Françoise MARIZY - suppléant : Patrice CALVEZ
 - **Ecomusée** : Jean-Paul CAVARD
 - **Correspondant défense** : Francis PILETTE
 - **Délégué Bresse Initiative** : Gaëtan MOISSON
 - **Délégué ATD** : Jean-Claude VIEUX
 - **Délégués SPANC** : Jean-Paul CAVARD, Florent CHAUX

- **Commissions municipales :**

Les travaux du Conseil municipal ne résultent pas seulement des réunions en séance plénière mais également des commissions où une part importante du travail d'étude de projets et de préparation des délibérations est réalisée.

- **Commission Finances** : Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX, Francis PILETTE, Gaëtan MOISSON, Patrice CALVEZ, Christian BOSCH, Christiane ESTELA, Pascal PAGET, Catherine MARTIN
- **Commission Jeunesse** : Nadine ROBELIN, Françoise MARIZY, Catherine MARTIN, Sylvie GAY, Rémi BOURGUIGNON, Annick BONIN
- **Commission Urbanisme** : Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX, Aurélie SERVAN, Christian BOSCH, Francis PILETTE, Jean-Paul CAVARD, Florent CHAUX, Catherine MARTIN, Blandine GROS, Gaëtan MOISSON
- **Marchés - Foire - Vie économique – Tourisme (expansion agricole, vie agricole)** : Nadine ROBELIN, Aurélie SERVAN, Pascale LAURAIN, Rémi BOURGUIGNON, Francis PILETTE, Catherine MARTIN, Christiane ESTELA, Jean-Paul CAVARD, Annick BONIN, Pascal PAGET
- **Ouverture et analyse des plis** : Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX
- **Vie associative** : Nadine ROBELIN, Gaëtan MOISSON, Aurélie SERVAN, Annick BONIN, Francis PILETTE, Sylvie GAY, Christiane ESTELA, Pascal PAGET, Blandine GROS
- **Environnement - Développement durable** : Nadine ROBELIN, Françoise MARIZY, Catherine HUSSON, Aurélie SERVAN, Francis PILETTE, Catherine MARTIN
- **Personnel communal** : Nadine ROBELIN, Christian BOSCH, Jean-Claude VIEUX, Patrice CALVEZ, Gaëtan MOISSON, Aurélie SERVAN, Francis PILETTE, Catherine MARTIN
- **Communication - culture (site internet, bulletin municipal)** : Nadine ROBELIN, Patrice CALVEZ, Catherine HUSSON, Pascale LAURAIN, Françoise MARIZY, Pascal PAGET, Christiane ESTELA

- **Restauration scolaire :**

L'association de la Cantine Scolaire connaît des difficultés financières importantes, notamment depuis l'arrêté du Ministre des Solidarités et de la Santé du 14 mars 2020, portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19, mettant ainsi

l'association dans l'obligation de fermer son service et de placer ses deux salariés en activité partielle.

Comme ils l'indiquent dans un courrier reçu en Mairie, les membres de l'association ont décidé dans un premier temps de fermer la cantine scolaire jusqu'à la fin de l'année scolaire, puis à l'unanimité des membres présents de dissoudre l'association de la cantine scolaire de Saint Germain-du-Bois, en sollicitant la mairie pour :

- une reprise du service par la commune à compter de septembre 2020,
- le comblement de l'éventuel déficit du compte de l'association par la commune.

Mme le Maire précise que cent enfants déjeunent chaque jour à la cantine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **la création d'un service public administratif de restauration scolaire en faveur des enfants des écoles maternelle et primaire de Saint Germain-du-Bois,**
- **la création d'une commission cantine,**
- **la mise en œuvre d'un marché public à procédure adaptée pour la fourniture des repas avec préparation dans les locaux de la cantine pour l'année scolaire 2020-2021 (du 2 septembre 2020 au 5 juillet 2021),**
- **la rédaction d'un règlement intérieur pour la rentrée scolaire 2020-2021,**
- **la validation des tarifs et modalités de recouvrement d'ici la rentrée scolaire 2020-2021,**
- **dans le cadre de la gestion de ce nouveau service, les inscriptions au budget primitif 2020, nécessaires en dépenses et recettes de fonctionnement,**
- **le soutien financier de l'association de la Cantine Scolaire à hauteur de son déficit afin d'apurer le compte.**

Il autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces opérations.

La Commission Jeunesse est invitée à se réunir au plus vite pour travailler sur le sujet.

Pour conclure cette première séance du Conseil Municipal, Mme le Maire insiste sur trois points, en cette période de crise sanitaire inédite :

- Santé, qui doit être la priorité absolue ;
- Responsabilité, afin de permettre les conditions pour que notre collectivité passe cette crise. Des efforts sont - et seront encore - nécessaires de la part de chacun d'entre nous ;
- Espoir : nous ressortirons de cette crise plus forts et plus solidaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 22h16.

La prochaine séance est fixée au jeudi 18 juin 2020 à 20h30.

La Commission Finances se réunira le 9 juin à 18h et la Commission Jeunesse le 10 juin à 18h30.

